

Affaires courantes

Il est bien possible que la radiodiffusion des délibérations nécessite d'attribuer une étiquette à chacun. Nous devons reconsidérer cela, comme nous avons reconsidéré l'ensemble de la question des services de télévision à l'extérieur de la Chambre et en comité. Je crois que cela est relié et nous devons en tenir compte également.

Il y a d'autres choses à considérer, mais il vaudrait sans doute mieux laisser le Comité s'en occuper.

M. le Président: J'ai écouté avec attention les arguments présentés. La Chambre semble être disposée à renvoyer cette question au comité compétent. Une certaine prudence s'impose cependant. C'est probablement là la façon la plus logique de procéder.

Toutefois, le député de Mégantic—Compton—Stanstead a soulevé plusieurs points dans sa question de privilège. Si l'affaire est transmise au comité, pour que ce dernier soit en mesure de m'aider dans mes fonctions, il est indispensable que les points soulevés s'inscrivent tous dans son mandat.

Je suis bien sûr le serviteur de la Chambre. Cependant, je doute qu'il y ait vraiment matière à une question de privilège dans ce que le député a dit. J'ai des doutes très sérieux à cet égard, mais on pourrait fort bien considérer qu'il s'agit d'un recours au Règlement. Il serait peut-être avantageux que le député envisage de reporter l'affaire, mettons d'un jour, pour avoir l'occasion de discuter avec les leaders parlementaires des partis. Il pourra ensuite me dire s'il y a eu entente. Cela m'aiderait beaucoup. Nous pourrions ensuite revenir à sa demande, qui resterait en suspens entre-temps. Je serais donc très heureux d'offrir au député l'occasion d'en discuter ce soir. Il pourra ensuite m'informer des résultats de ses entretiens.

• (1700)

[Français]

Est-ce qu'une proposition comme celle-là est acceptable?

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Oui, monsieur le Président, je pense que votre suggestion est éminemment acceptable parce que les points sont très importants. Mais il est possible, monsieur le Président, que je ne puisse pas vous revenir pour demain sur cette question. Mais même si ça allait à la semaine prochaine,

j'ai l'impression que vous n'auriez pas d'objection. Alors, je comprends que cette question-là est suspendue jusqu'à ce qu'on en reparle.

M. le Président: Je remercie beaucoup l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead de sa coopération. Clairement, il n'est pas nécessaire d'avoir une solution demain.

M. Gauthier: Monsieur le Président, afin de ne pas causer de surprise à personne, et je sais que le député de Mégantic—Compton—Stanstead ne voudrait pas non plus prendre la Chambre par surprise, est-ce qu'on pourrait avoir sa parole sur le fait qu'il donnera un avis au préalable aux députés de cette Chambre lorsqu'il sera en Chambre pour en débattre de cette question-là?

M. Gérin: Bien sûr, s'il veut m'inviter à souper, je peux en parler.

M. le Président: Je pense qu'il y a un certain accord, une certaine disposition à la Chambre. Je remercie tous les honorables députés qui ont pris part au débat. C'est un sujet important.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU TOURISME

DÉPÔT DE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires d'un document intitulé *Le tourisme: Un pas à franchir*. Il s'agit là de la première stratégie du gouvernement fédéral en matière de tourisme, et elle vise les années 1990.

Monsieur le Président, dans ce document, on reconnaît le tourisme non pas comme une industrie de second plan, mais comme une industrie vitale pour notre économie. On y formule des plans stratégiques pour ce secteur et on y reconnaît la nécessité pour les gouvernements fédéral et provinciaux de collaborer avec l'industrie afin qu'elle devienne plus forte. Je suis très heureux de déposer ce document dans les deux langues officielles.